

AVIS PUBLIC



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT RCA 166

AVIS est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté, lors de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2022, le règlement « Règlement autorisant un emprunt 1 500 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'aménagement de parcs » (RCA 166).

Le règlement RCA 166 a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 22 novembre 2022.

Ce règlement entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible sur le site <https://montreal.ca/reglements-municipaux/> ou pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 29 novembre 2022.

Josée Kenny
Secrétaire d'arrondissement